



PROMOTEUR
CONSTRUCTEUR
en Île-de-France

PARRAINAGE



**PARRAINEZ UN AMI
ET RECEVEZ 1 500 €**

**Vous avez CONCRÉTISÉ
votre PROJET IMMOBILIER
avec Bricqueville,
PARTAGEZ votre SATISFACTION
en parrainant un proche !**

MODE D'EMPLOI

- Complétez le formulaire de parrainage.
- Dès réception, nous prenons contact avec la (les) personne(s) recommandée(s).
- Votre filleul concrétise son projet avec Bricqueville, vous devenez alors son parrain.
- Vous recevez alors un/des chèque(s)-cadeaux d'un montant total de 1 500 €.

POUR VOUS

**1 500 €
EN CHÈQUES-CADEAUX**

Bricqueville vous fait plaisir ! Offrez-vous ce qu'il vous plaira parmi les nombreuses marques et enseignes proposées par notre partenaire Chèques-cadeaux*.

Vous avez un 2^e, un 3^e puis un 4^e filleul !

Nous avons le plaisir de vous offrir jusqu'à 6 000 € de chèques-cadeaux.

POUR VOS PROCHES

**CONCRÉTISER VOTRE PROJET
IMMOBILIER AVEC UN PARTENAIRE
DE CONFIANCE**

- Les avantages d'un partenaire au savoir-faire reconnu et à taille humaine
- Emplacements de qualité en Île-de-France
- Architectures singulières et uniques
- Exigences environnementales
- Qualité des services et de l'accompagnement avant, pendant et après l'achat

CHÈQUE

PARRAINAGE

Merci de compléter ce coupon en lettres capitales

PARRAIN

Mme M. _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Nom de la résidence et de la commune où j'ai réalisé
l'acquisition d'un logement

Recommande :

FILLEUL

Mme M. _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Recherche : Studio 2P 3P 4P 5P

Rés. principale Investissement

Date et signature du parrain

MODALITÉS

PARRAINAGE

1 / Offre valable sous condition de la signature par le filleul d'un contrat de réservation d'un bien Bricqueville dans les 12 mois suivant l'enregistrement du bon de parrainage par Bricqueville, et sous réserve de la signature de l'acte authentique chez le notaire. Les chèques-cadeaux d'une valeur de 1 500 € vous seront remis après la signature de votre acte authentique chez le notaire et de celui de votre filleul.

2 / Le parrainage ne pourra être validé si les coordonnées du filleul figurant sur le bon de parrainage sont déjà enregistrées dans la base de données de Bricqueville (suite à une demande de sa part via un site Web, un appel téléphonique, un passage dans un espace de vente, un email ...). Offre limitée à quatre parrainages pour toute personne physique, hors collaborateurs Bricqueville. Le filleul peut être un ascendant ou un descendant du parrain mais pas le parrain lui-même. En cas de déclaration multiple d'un filleul, seul le premier bon sera validé.

3 / Offre valable pour les résidences Bricqueville. Offre ni échangeable, ni remboursable, ni cessible, aucune contrepartie ne pourra être exigée. Bricqueville se réserve le droit de modifier ou d'interrompre cette offre sans information préalable et sans remise en cause des parrainages déclarés.

4 / Les chèques-cadeaux seront valables un an après leur émission. *Bricqueville se réserve le choix du prestataire Chèques-cadeaux au moment de l'émission des chèques.

5 / Le parrain déclare disposer de l'accord de son filleul pour la transmission des coordonnées de ce dernier.

Conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant, droits que vous pouvez exercer à tout moment auprès de BRICQUEVILLE, 27 rue Desportes - 93400 Saint-Ouen, France, notamment dans l'hypothèse où vous ne souhaiteriez plus être contacté par nos services.



PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

0 805 69 20 89

Service et appel gratuits

www.bricqueville.eu